

PARTENAIRES

L'OCDE est une organisation intergouvernementale qui a établi des normes mondiales, des conventions internationales, des accords et des recommandations depuis 1961 afin de promouvoir des règles dans des domaines comme la gouvernance, la lutte contre la corruption, la responsabilité des entreprises, l'aide au développement, l'investissement mondial et la fiscalité internationale. Les 34 pays membres de l'OCDE ainsi que de nombreux pays partenaires adhèrent à ces accords. L'OCDE joue un rôle essentiel dans le renforcement de la coopération fiscale internationale afin de lutter contre les délits fiscaux, et fournit un soutien analytique à l'élaboration de systèmes fiscaux efficaces contribuant ainsi à rétablir la croissance, créer des emplois et réduire les inégalités.

Le forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) est une organisation internationale créée en 2008 qui représente 36 pays. L'ATAF est une plateforme pour promouvoir la coopération mutuelle entre les administrations fiscales africaines.

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) est une organisation intergouvernementale indépendante, dont la mission est d'améliorer l'efficacité des administrations douanières. Créé en 1952, l'OMD représente 179 administrations.

Le Groupe de la Banque africaine de développement (AfDB) est une banque multilatérale de développement créée en 1964. Avec 53 pays membres africains, elle est soutenue par 24 pays européens, américains et asiatiques.

L'Union africaine (UA) est une organisation d'États africains créée en 2002. Elle est composée de deux organes politiques et administratifs destinés à promouvoir l'unité et la solidarité entre les États africains, coordonner et intensifier la coopération pour le développement.

Le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) a été fondé en 1982 et représente actuellement 30 pays francophones. Il met en place une coopération internationale et aide ses membres à moderniser leur administration fiscale.



Statistiques des recettes publiques pour l'Afrique

UN INSTRUMENT D'ANALYSE ET DE RÉFORME
DE LA POLITIQUE FISCALE



Statistiques des recettes publiques pour l'Afrique



(à paraître en 2016)

La publication sur les recettes des administrations publiques, notamment la fiscalité, constitue la base de la plupart des travaux de description et d'analyse des structures économiques. Elles sont de plus en plus utilisées pour les comparaisons internationales. Cette publication annuelle présente un cadre conceptuel dont le but est de définir et classer les recettes publiques assimilées à des impôts. Les statistiques comparables permettent alors aux décideurs de mettre en place une fiscalité efficace et équitable ; aux gouvernements comme aux citoyens de se saisir de ces débats ; aux chercheurs de bénéficier de données détaillées et transparentes.

OBJECTIFS

- ▶ apporter des informations notamment sur le niveau des recettes, leur évolution et le positionnement de ce niveau par rapport à celui d'autres pays
- ▶ publier annuellement les données de recettes publiques des pays du continent sous un format comparable
- ▶ éclairer les décisions à l'aide de statistiques établies grâce à une méthodologie pensée pour des besoins fiscaux

MÉTHODOLOGIE

- ▶ une classification unique et éclairée par un guide d'interprétation
- ▶ un référent pour chaque pays mandaté pour récolter l'ensemble des données nationales sur les recettes publiques
- ▶ un dialogue technique entre statisticiens sur l'alignement des classifications et la solidité des données
- ▶ une validation par chaque pays avant publication

PÉRIMÈTRE

Des données sur :

- ▶ la pression fiscale globale, exprimée au moyen du ratio prélèvements obligatoires/PIB
- ▶ la répartition des recettes fiscales par grandes catégories d'impôts, telles que l'impôt sur le revenu, les cotisations de sécurité sociale, les droits de douanes les taxes sur les biens et services destinés à la consommation intérieure, les impôts sur les biens immobiliers
- ▶ la répartition des recettes fiscales entre les différents échelons de l'administration (administration fédérale ou centrale / autorités locales)

QUE SUPPOSE CE PROJET DE LA PART DES PAYS PARTICIPANTS ?

- ▶ fournir et faciliter la collecte de données sur les recettes fiscales depuis 1990 en respectant la classification prévue, avec l'appui du Secrétariat de l'OCDE
- ▶ collaborer avec l'OCDE et ses partenaires afin de résoudre les problèmes de classification
- ▶ vérifier et valider les données avant la publication de la base de données
- ▶ participer à la diffusion des résultats et au dialogue sur les politiques fiscales et douanières

COOPÉRATION

Un personnel formé et informé est le fondement de tout système statistique. Le processus de collecte et de classification est un moyen efficace de renforcer les capacités de les données différentes administrations des pays participants grâce aux discussions techniques bilatérales et multilatérales.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

OECD.RevenueStatistics@oecd.org

<http://www.oecd.org/fr/ctp/politiques-fiscales/recettes-publiques-afrique.htm>